

# COMPTE RENDU

de la réunion du 13 mars 2014

## COPIL NATURA 2000

Réf. : DNPB – GS/CL/N\*

Affaire suivie par : Gaëlle Stotzenbach

Tél. : 01.43.93.11.56

### Étaient présents

---

Josiane Bernard	CG 93 - Vice-présidente
Francis Morin	Ville de Stains – Adjoint au Maire
Christiane Lichtlé	Ville de Gagny – Conseillère municipale
Eve Izambart	Ville de Montfermeil - Maire
Joslène Reekers	Ville de Montreuil, élue à l'environnement et à la nature en ville
Daniel Almagrida	Ville de Coubron, maire adjoint délégué à l'urbanisme et travaux neufs
Ludovic Vançon	Ville de Neuilly-Plaisance - Ecologue
Valentin Lereudu	Ville de Clichy-sous-Bois
Said Kebci	Ville de Clichy-sous-Bois
Véronique Tarré	Ville de Saint-Denis
Salomé Le Roy	Ville de Saint-Denis
Didier Gleyzes	Ville de Montreuil
Anthony Meslé	Ville de Montreuil
Cécile Bartolli	Ville de Rosny-sous-Bois
Jennilie Zeph	Ville de Coubron – Service environnement
Eva Robinson	Ville de La Courneuve
Stéphanie Maupu	Ville de Dugny
Suzie Le Bars	Ville de Dugny
Marina Austruy	Ville de Vaujours
Olivier Patrimonio	DRIEE
Karim Ben-Mimoun	Agence des espaces verts d'IDF
Hélène Leblond	UTEA 93
Sébastien Kuhn	DRIEA – UT 93
Elvira Melin	DRIAAF
Magda Oumhand	RFF FRIDF
Sylvie Russelle	RFF
Fiona Lehane	CBNBP
Florent Huon	LPO
Francis Redon	Environnement 93
Bernard Dailly	MNLE 93
Irène Anglade	CORIF
Sandrine Deroo	CG 93 - Directrice DNPB
Julia Labarthe	CG 93 - Directrice adjointe DNPB
Laura Albaric	CG 93 – DNPB - SPEB/ODBU
Audrey Muratet	CG 93 – DNPB - SPEB/ODBU
Gaëlle Stotzenbach	CG 93 – DNPB - SPEB
Thierry Morin	CG 93 – DNPB - SPU
Benoit Pinseau	CG 93 – DNPB- Parc Georges Valbon
Maryline Barré	CG 93 – DNPB- Parc du Sausset

Madame Josiane Bernard, Vice présidente en charge de l'écologie urbaine, ouvre la séance en rappelant la richesse du classement N 2000 pour le territoire départemental tant d'un point de vue environnemental que pour le bien être des habitants. Les réflexions sur la biodiversité urbaine sont d'une grande actualité ; elles devraient inspirer les réflexions actuelles pour que le développement de notre territoire rime avec qualité de vie. Le site de la Seine-Saint-Denis à enjeux naturalistes remarquables, est complètement en milieu urbain. Il est très fréquenté. Une attention particulière s'impose pour tenir compte de sa fragilité. Les équilibres sont en effet, localement précaires du fait de la fréquentation et des nombreux projets d'urbanisation.

Le Département mène depuis plusieurs années, des actions importantes de valorisation de la biodiversité urbaine mais aussi des actions pour conforter le travail avec les communes et structurer ainsi une politique partagée sur les questions de gestion des espaces verts, d'accueil du public et de protection de la biodiversité.

En ce qui concerne le bilan 2013, le fait que le Blongios Nain ait niché 3 années consécutives au parc départemental du Sausset est majeur. Le statut du blongios nain peut désormais être modifié pour cette identité, passant ainsi de nicheur occasionnel à nicheur régulier. Cette évolution est une reconnaissance importante des années de travail dans ce parc pour améliorer les conditions d'accueil des espèces de milieux humides.

L'année 2013 est aussi l'année de poursuite du projet du Grand Paris avec des évaluations d'incidences systématiques. La nouvelle réglementation nécessite de concevoir différemment les projets en anticipant les études naturalistes et en menant des inventaires cohérents avec l'écologie des espèces. Les questions sur ces évaluations restent encore nombreuses et fréquentes. Un guide pour améliorer la prise en compte des milieux naturels dans les aménagements a été réalisé en 2013 et est distribué au COPIL.

En conclusion, Madame Josiane Bernard tient à rappeler son souhait de sensibiliser les scolaires, les aménageurs, les services techniques et les élus pour donner à tous et toutes, l'accès à la biodiversité urbaine et ce, pour une véritable prise de conscience des enjeux de biodiversité. Une biodiversité qui se développe et reste accessible aux habitants de la Seine-Saint-Denis.

## **I - Présentation du bilan 2013 et perspectives 2014**

### **1.1- Présentation sommaire de la zone de protection spéciale (ZPS) - Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis**

La désignation du multi-site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis date de 2006. Elle est due à la présence de 11 oiseaux inscrits à l'annexe I de la Directive Natura 2000.

Le multi-site de la Seine-Saint-Denis est un site complètement intégré en milieu urbain, fragmenté, composé de 15 entités différentes. C'est un site avec un patrimoine fragile, les effectifs sont relativement faibles mais ont été cependant suffisants pour permettre le classement.

En 2011, le DOCOB a été approuvé. Il est désormais, en ligne sur <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr>, onglet Natura 2000. Après avoir coordonné l'élaboration du DOCOB, le Département a été missionné par le Préfet, pour être l'animateur du site en 2011. A ce titre, il doit s'assurer de la bonne mise en œuvre du DOCOB, assurer un suivi scientifique des espèces, accompagner les évaluations d'incidences et communiquer largement sur le site et ses enjeux.

Les services de l'Etat restent l'autorité compétente qui anime le dispositif national et donne un avis sur les évaluations d'incidences.

## 1. 2- Etat de conservation des espèces

Cet état est issu des données de la base de l'ODBU. Il a été produit en fonction des données disponibles ; des données variables selon les espèces et les entités. Les données 2013 doivent encore être validées par le MNHN.

**Les espèces de milieux humides :** Blongios nain, Hibou des marais, Butor étoilé, Martin-pêcheur, Sterne pierregarin.

Les observations pour ces espèces sont plutôt bien représentées sur l'ensemble du territoire départemental :

- **le Blongios Nain**
  - o c'est l'espèce emblématique du site. Elle niche depuis plusieurs années sur le parc départemental Georges Valbon. Ses effectifs ont augmenté sur ce parc. Elle est nicheuse depuis 3 ans sur le parc départemental du Sausset et a niché en 2012 au parc de la Haute Ile,
  - o observées nicheuses en 2013 dans les parcs départementaux Georges Valbon et Sausset,
  - o l'espèce bien installée au parc Georges Valbon. Elle a à priori, su coloniser d'autres entités,
  - o état de conservation : bon.
- **Hibou des marais**
  - o espèce observée plus ponctuellement, non nicheuse. Elle utilise le territoire comme dortoir dans sa migration.
- **Butor étoilé**
  - o observations plus conséquentes notamment au parc Georges Valbon, espèce hivernante qui pourrait nicher à terme dans la ZPS,
  - o en 2013, espèce observée sur le territoire. Une première observation est remontée à l'animateur pour le parc intercommunal des Beaumonts.
- **Martin pêcheur**
  - o espèce bien représentée sur le site. Elle a été observée nicheuse en 2002 et 2003 sur plusieurs espaces verts dans et hors ZPS,
  - o pour la Haute Ile, l'espèce est stable, bien installée. Elle pourrait devenir nicheuse aux parcs du Sausset et Georges Valbon, ces parcs réunissant de nombreuses conditions. Il faudrait poursuivre la création de galerie.

- **Sterne pierregarin**

- o espèce bien répartie sur tout le département. Elle exploite le département comme axe de migration et territoire de chasse,
- o la configuration de la Haute Ile lui est très favorable avec le plan d'eau, les îlots, un cours d'eau pour chasser... Elle a d'ailleurs choisi ce site pour nicher, ses effectives y augmentent. Elle est bien installée sur ce parc.
- o en 2013, elle a été revue à la Haute Ile, parc départemental du Sausset, et au parc intercommunal des Beaumonts, Elle a aussi été vue hors ZPS le long du canal de l'Ourcq.

**Les espèces de milieux boisés : Bondrée Apivore, Pic mar, Pic noir.**

Les observations pour ces espèces sont plus localisées que celles des espèces milieux humides. En effet, ces espèces n'utilisent pas tout le territoire.

- **Bondrée Apivore**

- o espèce spécialiste des boisements en vieillissement. Le site devrait être à terme, lui être favorable,
- o plusieurs observations sur département,
- o une seule observation vue nicheuse au bois de Bernouilles en 2002 et une observation nicheuse probable en 2012,
- o en 2013, elle a été observée en migration.

- **Pic mar**

- o observations plus localisées à l'Est et Sud du Département,
- o 2007-2012 : nicheur sur plusieurs sites : forêt de Bondy, parc forestier de la Poudrerie (avec pour ce site, une tendance à l'augmentation des populations),
- o il y a peu d'observations cumulées sur certaines entités.

- **Pic noir**

- o présent dans les différents boisements (vieux boisements très favorables à l'espèce),
- o nicheur 2001-2012 dans plusieurs espaces verts avec des populations qui ont augmenté.

**Les espèces de milieux ouverts : Pie Grièche écorcheur, Busard Saint Martin, Busard cendré, Gorgebleue à miroir.**

Les observations sont moins nombreuses et uniquement au Nord et au Sud du Département.

- **Pie Grièche Ecorcheur**

- o quelques observations sur le département,
- o ponctuellement nicheuse sur le parc départementale du Sausset et à la Haute-Ile,
- o population plutôt en déclin,
- o En 2013 : elle a été revue au parc Georges Valbon et au parc intercommunal des Beaumonts.

- **Busard St Martin**

- o espèce qui chasse sur territoire de plaine et qui n'apprécie pas trop les milieux humides,
- o peu d'observations sur l'ensemble du territoire.

- **Gorgebleue à miroir**
  - o quelques observations au parc intercommunal des Beaumonts et à la Haute Ile,
  - o observée en migration en 2013 notamment au parc George Valbon,
  - o une dynamique en régression.
- **Busard cendré**
  - o Peu de données sur l'ensemble du site.

En conclusion, il est à noter que les espèces de milieux ouverts ont une dynamique moins favorable que celles des milieux humides et boisés. Des actions en matière d'ouverture des milieux seraient à privilégier à court terme sur le multi-site. Il est par ailleurs proposé et décidé de modifier le statut du Blongios nain dans le cahier de l'entité du parc départemental du Sausset. Enfin en 2014, un programme d'inventaires financé dans le cadre de la convention animation avec la DRIEE sera déployé pour collecter des données sur les sites peu inventoriés.

### **1.3- Avancement des plans de gestion et contrats Natura 2000.**

Les plans de gestion sont des outils de mise en œuvre du DOCOB. Leur coordination est un enjeu important.

- **Plan de gestions**
  - o Plan de gestion du parc départemental du Sausset : plan de gestion finalisé, en cours de mise en œuvre avec des ambitions fortes sur les milieux humides, milieux ouverts et les boisements.
  - o Plan de gestion du parc départemental Jean Moulin les Guilands : plan de gestion quasi-finalisée.
  - o Plan de gestion du parc forestier de la Poudrerie : diagnostic écologique achevée mettant en avance la nécessité d'assurer la régénération des boisements,
  - o Plan de gestion du parc Georges-Valbon : diagnostic en cours de réalisation.
- **Présentation des contrats favorables à la Pie grièche écorcheur**

Une étude préalable sur le potentiel d'implantation de la Pie grièche écorcheur a été réalisée en 2013. Elle a permis de rendre compte des sites où niche l'espèce en Région Ile de France : plutôt au Sud/Est de la Seine-Saint-Denis. Pour autant certains sites du multi-site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis ont un fort potentiel du fait de leur surface de milieux ouverts, de leur proximité avec d'autres grands espaces de milieux ouverts et de leur proximité avec l'axe de migration de l'espèce. Il s'agit du parc départemental du Sausset, du parc intercommunal des Beaumonts, et du Bois de Bernouille.

Parallèlement à cette étude, 3 contrats pour l'amélioration des habitats de la Pie Grièche Ecorcheur ont été accordés pour le multi-site de la Seine-Saint-Denis :

- Un contrat pour le parc Georges Valbon, non encore actif.
- Un contrat pour le parc départemental du Sausset : des aménagements favorables ont été réalisés en 2013.
- Un contrat pour le parc intercommunal des Beaumonts : présentation par la commune de Montreuil

### **Introduction de Mme Joslène Reekers, élue de la commune de Montreuil, à l'environnement et à la nature en ville**

Madame Joslène Reekers rappelle la présence des 6 gestionnaires institutionnels. Elle souhaite surtout insister sur la présence de gestionnaires au quotidien : les habitants. Elle tient à saluer la présence des naturalistes observateurs présents tous les jours sur le parc. Elle indique la création, il y a 6 ans d'un conseil scientifique au sein duquel les naturalistes sont présents. Cette instance a permis de partager les données.

Une 2<sup>ème</sup> instance « comité d'usagers » a été créée afin de collecter les idées, les envies des habitants. Elle estime qu'il est essentiel dans les parcs très denses, de prendre en compte les usagers. Enfin, Madame Joslène Reekers indique qu'un Pouillot brun a été vu au parc des Beaumonts. Cette information a circulé sur les réseaux sociaux de la ville !

Monsieur Didier Gleyzes, services environnement de la commune de Montreuil présente le contrat. Ce contrat s'inscrit dans une coopération, commune de Montreuil, Est-Ensemble, DRIEE. Il indique l'urgence de l'intervention la végétation spontanée (faux acacias, ailantes, érables...) venant refermer fortement le milieu et réduisant de fait, l'accueil actuel et potentiel des espèces de milieux ouverts. L'objectif du contrat est d'ouvrir les milieux, d'augmenter friches en prairies naturelles en mosaïque.

Plusieurs mesures sont envisagées :

- coupes d'éclaircie tout en conservant les essences nobles, les arbres structurants,
- constitution haie bocagère en lisière comprenant des arbustes à baies,
- plantation de rosiers sauvages.

Les travaux sont prévus à l'automne 2014.

Par ailleurs, Monsieur Didier Gleyzes indique que le plan de gestion devrait être actualisé. De nombreux projets sont déjà pressentis : réfection de la mare perchée actuellement à l'étude, développement des ruchers, éco-pâturage intéressant pour gestion des espèces proliférantes, aménagement des accès...

### **1.5- Evaluations des incidences et outils méthodologiques**

La liste des évaluations d'incidences réalisées en 2013 concernant le multi-site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis est la suivante :

- Évaluations environnementales : des CDT :
  - Territoire de la culture et de la Création,
  - Cœur Économique Roissy,
  - Terres de France,

- Est Seine-Saint-Denis,
- Pôle d'Excellence Aéronautique,
- Territoire de la Transition Énergétique.
- Modifications ou élaboration de PLU : révision du PLU de Coubron.
- Études d'incidences sur le site Natura 2000 : gestion des berges de la Haute Ile.
- Études d'incidences à proximité du site Natura 2000 : RAS.

**Des outils méthodologiques** d'accompagnement des maîtres d'ouvrage ont été réalisés par le DRIEE ou la DNPB. Ils sont présentés au cours du COPIL :

- sur le site de la DRIEE : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/> :
  - un formulaire préalable, évaluation simplifiée et aide à la réflexion pour préparer les échanges à venir avec les services instructeurs et mesurer le besoin d'évaluation approfondie,
  - un canevas dossier d'incidences qui redonne les étapes à suivre,
- sur le site <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr> , le guide pour la prise en compte des milieux naturels dans les projets d'aménagement en Seine-Saint-Denis.

Ce guide co-rédigé avec le bureau d'études Ecoter est à l'usage des maîtres d'ouvrage de la Seine-Saint-Denis afin que soient encore mieux intégrés les enjeux de préservation de la faune et de la flore dont les enjeux Natura 2000, dans les projets d'aménagement sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

Le Département a souhaité à travers ce guide, partager son expérience en matière de biodiversité urbaine, et proposer aux porteurs de projets d'améliorer la prise en compte de la faune, de la flore et des milieux naturels dans leurs politiques et leurs projets d'aménagements. L'objectif du guide est double : **faire découvrir la biodiversité** du département et **faire connaître la réglementation en vigueur**, souvent complexe, afin d'accompagner les acteurs du territoire dans la construction de leurs projets : de la conception à la mise en œuvre en passant par l'évaluation environnementale.

Outil pratique, ce guide propose un rappel de la réglementation en vigueur, un ensemble de fiches méthodologiques, une fiche « mémo », un exemple de cahier des charges type pour les études terrain.

## **1.6- Communication et sensibilisation**

Il est rappelé que l'animateur tient à disposition de ceux qui le souhaitent, une exposition dédiée aux 12 espèces d'oiseaux, une mallette pédagogique téléchargeable sur le site <http://www.parcinfos.com>, qui sera complétée en 2014, de deux jeux.

## II- Tour de table

**Madame Cécile Bartolli**, directrice de l'urbanisme et de l'aménagement de la commune de Rosny-sous-Bois rappelle que les milieux ouverts du parc du plateau d'Avron côté Rosny (encore non aménagé,) se referme. Les enjeux du parc ont été présentés à la DNPB. Or, le site du plateau d'Avron a été peu évoqué dans la présentation du bilan de l'animateur. Elle interroge par ailleurs la DNPB sur l'effective transmission des données de l'ANCA.

**Madame Cécile Bartolli** souhaiterait par ailleurs, connaître la surface d'espaces en milieux ouverts du plateau d'Avron. Cette surface lui semble tout aussi intéressante que celle du Sausset. Or le plateau n'a pas été évoqué non plus, pour l'étude Pie Grièche écorcheur. Enfin, elle indique qu'une étude d'incidences au niveau du projet du parc pourtant transmise à la DNPB, n'a pas été recensée dans le Bilan 2013 de l'animateur. Cette étude pourrait être de nouveau transmise le cas échéant. Elle conclut sur le fait qu'il soit bien dommage que peu d'éléments sur le plateau d'Avron aient été évoqués.

En réponse, **Madame Audrey Muratet** indique disposer de données sur le plateau mais pas sur un pas de temps suffisant pour faire des analyses des tendances temporelles. Le site du plateau d'Avron est cependant bien référencé et était bien dans toutes les cartographies de répartition présentées au cours du bilan.

**Madame Gaëlle Stotzenbach** indique qu'effectivement, la surface de milieux ouverts du plateau d'Avron est élevée. Pour autant, pour le moment, le site n'a pas été identifié dans l'étude comme un site potentiel, du fait peut être de son éloignement à d'autres sites où l'espèce a été observée. La DNPB dispose de peu d'information pour cette espèce sur le site du plateau. Par contre, l'espèce a bien tenté de nicher sur le parc du Sausset ce qui en fait un site important pour cette dernière.

Globalement, aujourd'hui, l'animateur dispose de moins de données sur les entités autres que départementales car le Conseil général finance les acquisitions de données sur ses parcs. C'est pourquoi, en 2011 et en 2014, la DNPB et la DRIEE ont financé des inventaires sur des entités non départementales afin d'en obtenir. Pour le plateau d'Avron, il n'y a pas de problème de transmission de données mais plutôt de quantité de données collectées sur une longue durée. Il faut collectivement faire un effort pour augmenter la pression d'observations.

Enfin, il est vrai qu'il a beaucoup été question des parcs départementaux au cours du COPIL. Le projet d'aménagement du plateau d'Avron pourrait être présenté au prochain COPIL.

**Madame Sandrine Deroo**, Directrice de la DNPB, indique qu'à sa connaissance, les services départementaux n'ont pas reçu l'étude d'incidences produite. Cette étude serait intéressante à récupérer.

**Monsieur Francis Redon**, Président d'Environnement 93 précise qu'il est beaucoup questions d'incidences sur les milieux naturels, mais comment évaluer les incidences aussi sur la qualité de vie des habitants ? Quel lien sont faits avec le SDRIF, SRCE? Il rappelle que les espaces naturels sont aussi des espaces de respiration pour les habitants.

**Madame Sandrine Deroo** répond qu'effectivement la première motivation de l'animateur est de s'assurer que la bonne qualité écologique des milieux est perçue, ressentie, comme un signe de bonne qualité de vie par les habitants. Madame Sandrine Deroo précise tout l'intérêt de disposer à la portée des habitants, de la présence d'espèces très sensibles. C'est un formidable outil pour sensibiliser les habitants aux enjeux de Nature en ville. Mais, il s'agit



d'agir encore plus largement que les actions menées dans le cadre du DOCOB, pour que la qualité de nos espaces irradie sur tout le territoire. Pour ce faire plusieurs leviers sont à la disposition du Conseil général : le Chemin des parcs, l'accompagnement des porteurs de projets, les journées d'échanges et de débat, comme la journée portes ouvertes de la DNPB du 20 mars afin de construire ensemble une vision partagée pour le territoire.

**Monsieur Francis Redon** répond que quoiqu'il arrive, pour beaucoup de schémas, de projets : ceux sur lesquels on travaille avec vous etc... Ce sont les élus qui décident et ce notamment à travers leur PLU. Il faudrait avoir des outils pour garantir la qualité de vie des habitants, pour éviter toutes les perturbations induites par les projets du Grand Paris.

**Madame Josiane Bernard** rappelle que N2000 fut une lutte importante pour cette reconnaissance de la qualité de vie en Seine-Saint-Denis. La démarche du Conseil général est ancienne. Avec la mise en œuvre dans les années 90 de la gestion harmonique, le Conseil général a fixé comme objectif premier de concilier préservation et qualité de vie des habitants. Concernant les élus, il ne s'agit pas uniquement d'un vote mais bien d'un travail en amont à mener avec les associations, les habitants pour porter à connaissance les enjeux de Nature en ville, pour convaincre et trouver des solutions pour un développement respectueux de l'environnement. Le travail rendu aujourd'hui au cours de ce COPIL, est le fruit d'actions et d'échanges collectifs antérieurs. Madame Josiane Bernard indique que les imperfections constatées au cours du COPIL sont intéressantes et permettront de recalibrer les interventions de l'animateur. Partager encore plus les données, mais aussi la vision du territoire, est indispensable.

Enfin, Madame Josiane Bernard comprend les inquiétudes exprimées par rapport au Grand Paris, il s'agira de faire autrement : aménager tout en préservant.

**Madame Christiane Lichtlé**, conseillère municipale de la commune Gagny s'étonne que les enjeux flore aient été si peu évoqués au cours de ce COPIL. Or, la ville de Gagny a conçu un arboretum (espèces zones asiatiques, européennes...) qui longe un parc communal d'importance. Elle aurait aimé qu'il en fût fait état au cours du COPIL.

**Madame Josiane Bernard** rappelle que le Département s'est engagé aux côtés de la commune notamment en finançant ces aménagements. Concernant le COPIL, il est vrai qu'il est dédié aux 11 oiseaux qui ont permis le classement. En tant qu'animateur, notre mission est de faire état de leur état de conservation. Mais il est vrai que la flore est un sujet important.

**Madame Sandrine Deroo** rappelle qu'effectivement, le COPIL est un exercice de style démonstratif sur les mesures engagées pour préserver les 12 oiseaux protégés à l'échelle européenne et qui ont permis le classement.

**Madame Fiona Lehane**, du CBNBP, souhaite préciser la différence entre les espaces très plantés d'espèces non locales pas forcément les plus adaptées à nos milieux et les espaces plus naturels. L'arboretum n'est pas en soi, naturel. Par contre, le parc du bois de l'étoile est sur des coteaux marneux, c'est un site à potentiel très intéressant à valoriser. Il faudrait laisser s'exprimer ce milieu ouvert.

Sur ce sujet, **Madame Christiane Lichtlé** répond que le milieu a été transformé mais en 3 ou 4 ans, la flore naturelle est revenue sur toute une zone herbacée. La tendance à l'appauvrissement a été inversée.

**Madame Fiona Lehane** indique que c'est très intéressant. Elle est d'ailleurs preneuse de données et d'informations.

**Madame Sandrine Deroo** profite de cet échange pour informer de la sortie de l'atlas des habitats naturels et semi-naturels rédigé par le CBNBP pour le territoire de la Seine-Saint-Denis. Il est disponible sur le site <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/>

**Monsieur Bernard Dailly**, MNLE 93 fait part de sa préoccupation pour le parc forestier de la poudrerie, un espace magnifique qui souffre d'une absence de renouvellement forestier comme l'a précisé le diagnostic du plan de gestion achevé fin 2013. Il souhaite savoir si en 2014, 2015, des replantations seront prévues.

**Monsieur Thierry Morin**, gestionnaire du parc forestier, précise que le diagnostic a été achevé fin 2013. L'année 2014 va être une année dédiée à la définition d'actions pour accompagner l'évolution de la régénération naturelle : mise en défens, éclaircies... Il ne s'agit pas de replanter mais bien d'accompagner un phénomène naturel. Un ensemble de mesures sera identifié en 2014 : mise en défens, éclaircie...

**Madame Eve Izambart**, commune de Clichy-sous-Bois souhaite savoir si le domaine de Formigié, forêt de Bondy-périmètre Natura 2000, a fait l'objet d'inventaires.

**Madame Gaëlle Stotzenbach** répond qu'il a été demandé très récemment à un ornithologue de passer pour disposer de données. Ces dernières lui seront transmises le cas échéant.

**Madame Eve Izambart** renouvelle son intérêt pour comprendre comment évoluent ces espèces sur le site de Fomrigié. Elle indique que le bureau d'études Biotope a fait un inventaire sur un parc de la ville. Ces données seront transmises à l'ODBU.

**Monsieur Olivier Patrimonio**, DRIEE remercie le Conseil général pour l'animation du site. L'animateur assume bien ses différentes missions. Il indique que le Conseil général mène des études et actions assez novatrices et préfiguratrices qu'il pourrait encore plus largement partager, notamment avec l'AEV.

**Madame Josiane Bernard** remercie à son tour les participants et clôt le COPIL Natura 2000.